

**Service de la Politique de la Ville - Secteurs Animation - Jeunesse -
Prévention - Attribution de subventions (2^{ème} répartition)**

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Secteur Jeunesse

**Attribution de subventions à la Mutualité du Doubs et à l'Association des Maires
des Grandes Villes de France.**

Dans le cadre de son activité, et conformément aux missions qui lui sont dévolues, le Relais Jeunesse a pour objet d'aider les jeunes Bisontins âgés de 15 à 25 ans à réaliser leurs projets. Outre le dispositif municipal d'aide à projets, la Ville développe des partenariats avec d'autres structures et organismes qui mettent en oeuvre des actions ayant cet objectif.

1) En 1999, comme les trois années précédentes, la Mutualité du Doubs est le relais départemental du concours national dénommé «La Course en Solidaire». Celui-ci permet d'aider des jeunes âgés de 16 à 25 ans et résidant dans le département du Doubs, à réaliser un projet fondé sur le lien social et transmettant les valeurs mutualistes de responsabilité, solidarité, liberté, démocratie et citoyenneté.

Au plan départemental, la Mutualité du Doubs consacrera en 1999 une somme globale de 40 000 F pour aider un ou plusieurs projets bisontins et doubiens.

La Ville s'est naturellement associée à la mise en oeuvre de ce concours les trois précédentes années et souhaite renouveler sa participation en 1999.

La Ville sera associée au jury départemental qui élira le ou les meilleurs projets de jeunes.

2) L'Association des Maires des Grandes Villes de France et le groupe Caisse des Dépôts et Consignations lancent pour la troisième année consécutive une opération conjointe intitulée «Initiative Ville». Ce projet a pour objet de valoriser les initiatives positives prises par les jeunes dans les agglomérations des grandes villes de France.

«Initiative Ville» est une action de portée locale et nationale.

Dans un premier temps, les villes candidates, en collaboration avec les caisses régionales de la Caisse des Dépôts et Consignations, lancent un appel à projet auprès des jeunes de 16 à 25 ans, choisissent un lauréat et lui remettent un prix.

Dans un second temps, les projets sélectionnés au niveau local, concourent au plan national et peuvent bénéficier d'un nouveau prix.

La Ville de Besançon s'était associée à ce dispositif national en 1997 et souhaite renouveler sa participation en 1999.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville :

- d'attribuer une subvention de 10 000 F à la Mutualité du Doubs au titre de la participation de la Ville au concours «La Course en Solidaire».

- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 F à l'Association des Maires des Grandes Villes de France destinée au financement de l'opération nationale «Initiative Ville».

La dépense, soit 25 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la délégation de la Politique de la Ville au chapitre 92.422.6574.47041.

II - Secteur Animation

a) L'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs propose depuis de nombreuses années aux Bisontins une palette d'activités diversifiées dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture.

Cette association est devenue, suite à la signature d'une convention avec la Ville en date du 5 mai 1997, un des partenaires actifs de la délégation de la Politique de la Ville et intervient à travers différents projets d'animation à l'échelle de la Ville et de ses quartiers. L'implication de l'ASEP se concrétise notamment par des actions dans les domaines socio-sportifs, socio-culturels et dans sa mobilisation à travers les dispositifs Jeunesse développés par la Ville (Raid Quart, Relais Jeunesse, Hip Hop...).

L'association bénéficie en contrepartie d'une subvention de fonctionnement annuelle allouée par la Ville.

Depuis son origine, l'association développe ses activités à partir de locaux qui lui sont propres et dont elle assure les frais inhérents à leur fonctionnement.

En 1993, l'ASEP a déménagé au 22, rue Régal, dans les anciens locaux de la MGEN. L'association y réalise progressivement des aménagements plus propices à accueillir du public.

Dans ce cadre, elle sollicite une aide exceptionnelle de la part de la Ville de Besançon pour lui permettre de poursuivre ses projets d'aménagement.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 60 000 F à l'ASEP du FJT.

La dépense, soit 60 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.422. 6572.47030 après transfert du chapitre 90.824.2312.89038.30000.

b) La MJC/Centre Social de Palente organise pour la huitième année consécutive la Fête du Livre. Cette opération, initiée par cette structure d'animation, est la résultante d'un travail fédérant les initiatives scolaires et associatives depuis le début de l'année sur la thématique «lecture et écriture». La bibliothèque municipale du quartier est fortement associée à ce projet.

Dans ce cadre, l'association sollicite une aide financière complémentaire de la Ville d'un montant de 20 000 F.

c) L'association Productions du Capricorne est implantée sur le quartier des Clairs-Soleils depuis l'automne 1998. Cette structure développe depuis le printemps dernier des ateliers réguliers d'initiation à la vidéo et au théâtre en direction d'un public adolescent du quartier.

L'association sollicite une aide financière de la Ville pour développer ses activités à hauteur de 3 000 F.

Après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer :

- une subvention complémentaire d'un montant de 20 000 F à la MJC/Centre Social de Palente. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.824.6574. 47001.

- une subvention d'un montant de 3 000 F à l'association Productions du Capricorne. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1999 de la délégation de la Politique de la Ville au chapitre 92.422.6574.47041.

III - Secteur Prévention

L'Association d'Action Educative a pour but de prolonger l'intervention des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de favoriser les relations partenariales contribuant au suivi des jeunes en difficultés.

Cette structure propose l'organisation le mercredi 17 novembre 1999 d'une journée dans le cadre de la Convention des Droits de l'Enfant sur le thème de la défense des mineurs au regard de l'assistance éducative et de l'ordonnance du 2 février 1945.

Le budget prévisionnel de cette opération est fixé à 80 000 F ; l'association sollicite la participation de la Ville à hauteur de 10 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, d'attribuer une subvention de 10 000 F à l'Association d'Action Educative. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.522.6574. 47040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999